



GAAN

التجمع الجزائري
للمنشطين في الرقمية

LE E-GOUVERNEMENT EN ALGÉRIE

Selon l'enquête 2022
des nations unies



Par Tadjeddine BACHIR

01

Introduction

02

Qu'est-ce que le EGDI ?

03

Vue globale du développement
des e-gouvernements dans le
monde

04

Situation de l'Algérie

05

E-Participation Index

06

Les 10 commandements du GAAN


07

Conclusion

TABLE DES MATIÈRES

01

INTRODUCTION




Le e-gouvernement est l'utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) par les administrations publiques pour offrir des services aux citoyens, communiquer entre elles et mieux gérer leurs ressources.

Le Département des affaires économiques et sociales des Nations Unies vient de publier son rapport sur la gouvernance électronique pour 2022. Cette 12ème édition met en lumière les efforts des pays membres dans leurs transformations digitales, elle donne un aperçu du développement du e-Gouvernement dans les 193 États membres, et évalue les progrès accomplis dans l'utilisation des TIC par les gouvernements.

Cette enquête, éditée chaque 2 ans, permet de fournir une auto-évaluation des pratiques digitales des gouvernements en termes de transparence, d'inclusion, d'efficacité et d'efficience, ainsi que des données statistiques actualisées sur l'utilisation des TIC par les administrations publiques.

L'étude classe les pays membre selon l'index de développement du e-Gouvernement (EGDI : E-Government Development Index)



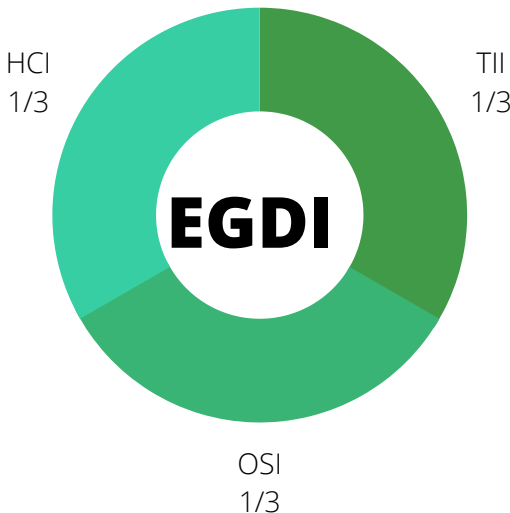
02


QU'EST-CE QUE L'EGDI ?

QU'EST-CE QUE L'EGDI ?

L'index de développement du e-gouvernement (EGDI) a été créé par l'United Nations Department of Economic and Social Affairs (UN DESA), il permet aux 193 membres des Nations Unies de comparer leur performance en matière de e-gouvernement et d'identifier les domaines où des progrès supplémentaires sont nécessaires. Il est basé sur 32 indicateurs répartis sur trois dimensions :

1. La portée et la qualité des services en ligne (Online Service Index, OSI)
2. L'état de développement de l'infrastructure de télécommunication (Indice de l'infrastructure des télécommunications, TII)
3. Le capital humain (Indice du capital humain, HCI).





L'EGDI ne représente pas une mesure absolue du développement de l'e-gouvernement dans un pays mais il vise plutôt à comparer les performances des gouvernements les uns par rapport aux autres.

Mathématiquement, l'EGDI est une moyenne pondérée de trois scores normalisés sur les trois dimensions :

$$\text{EGDI} = 1/3 (\text{OSI} + \text{TII} + \text{HCI})$$

La valeur est comprise entre 0 et 1

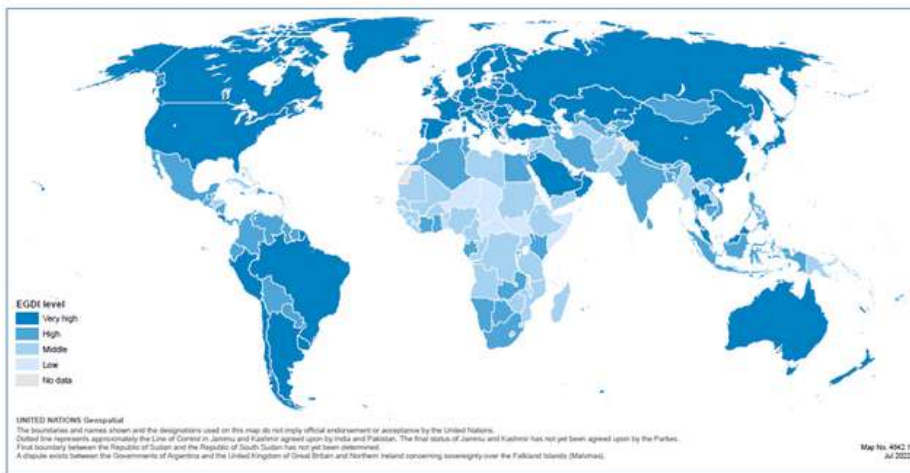


03

**VUE GLOBALE DU
DÉVELOPPEMENT DES
E-GOUVERNEMENTS DANS LE
MONDE**

Cette enquête 2022 répartit les pays en 4 catégories selon le développement de l'e-gouvernement (très élevé, élevé, intermédiaire et faible).

Figure 1.1 Geographical distribution of the four EGDI groups, 2022



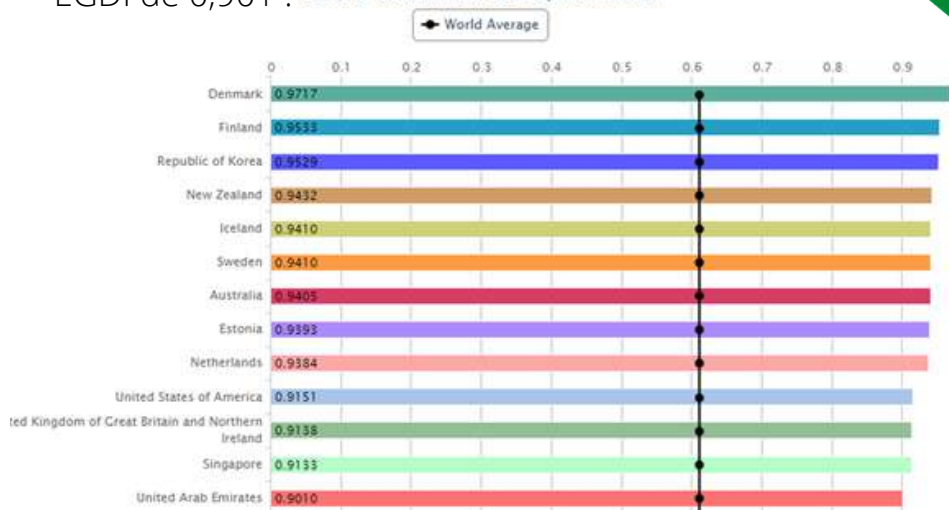
Source: 2022 United Nations E-Government Survey

Sur un total de 193 pays ciblés par l'enquête, il ressort que :

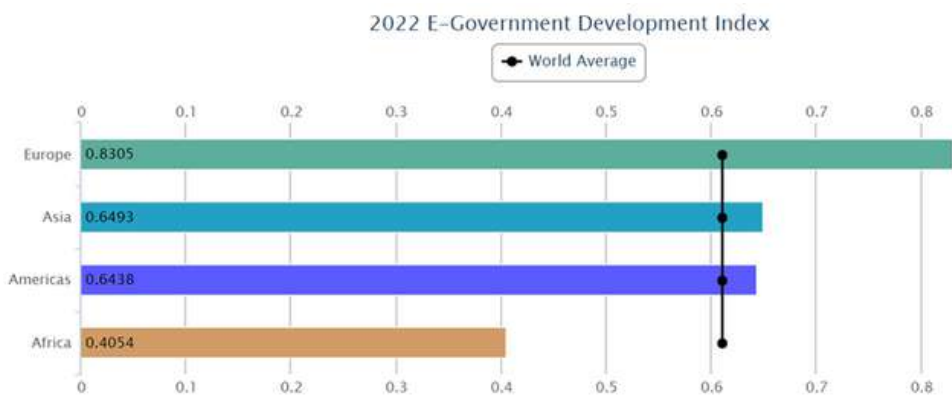
- 60 pays ont des valeurs d'EGDI très élevées allant de 0,75 à 1,00,
- 73 pays ont des valeurs élevées de 0,50 à 0,75,
- 53 pays font partie du groupe intermédiaire de l'EGDI avec des valeurs comprises entre 0,25 et 0,50.
- Sept pays ont de faibles valeurs d'EGDI (0,00 à 0,25).

N°	Groupe	EGDI	Nombre de pays/ 193
1	Très élevé	De 0,75 à 1,00	60
2	Elevé	De 0,50 à 0,75	73
3	Intermédiaire	De 0,25 à 0,50	53
4	Faible	De 0,00 à 0,50	7
			Total de 193 pays

Le Danemark, la Finlande et la Corée du Sud sont en tête de liste. Les Emirats Arabes Unis sont l'un des pays les plus développés du monde arabe avec un EGD I de 0,901 : 2022 E-Government Development Index



Le rapport indique également que l'Afrique est en deçà des autres continents avec un EGD I inférieur à la moyenne mondiale :



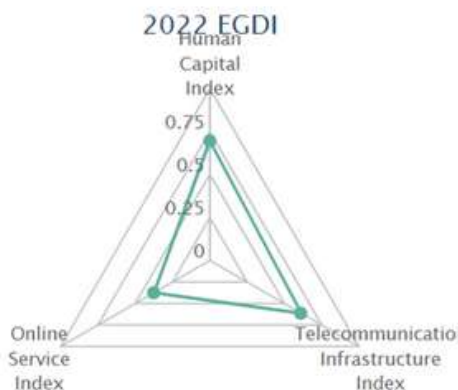
04

**SITUATION DE
L'ALGÉRIE**

Classement général

L'Algérie figure parmi les pays du groupe 2 (EGDI élevé) avec un indice de développement du e-Gouvernement de 0.5611, elle est classée 112ème sur 193 pays et gagne 8 positions par rapport au classement de 2020.

EGDI de l'Algérie = 0.5611



Highcharts.com

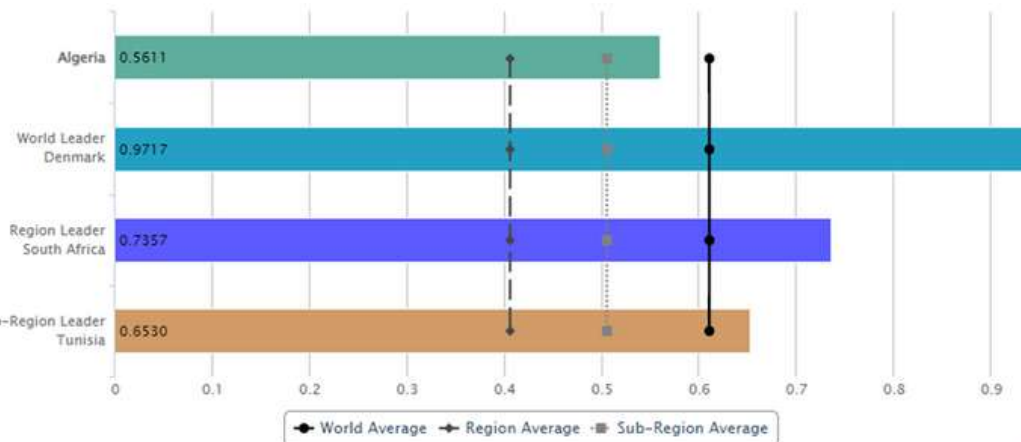
E-Government (2022 EGDI: 0.5611)

2022 Rank	112
Group	HEGDI
Rating Class	H2
2020 Rank	120
Change	-8

E-Participation (2022 EPART: 0.2273)

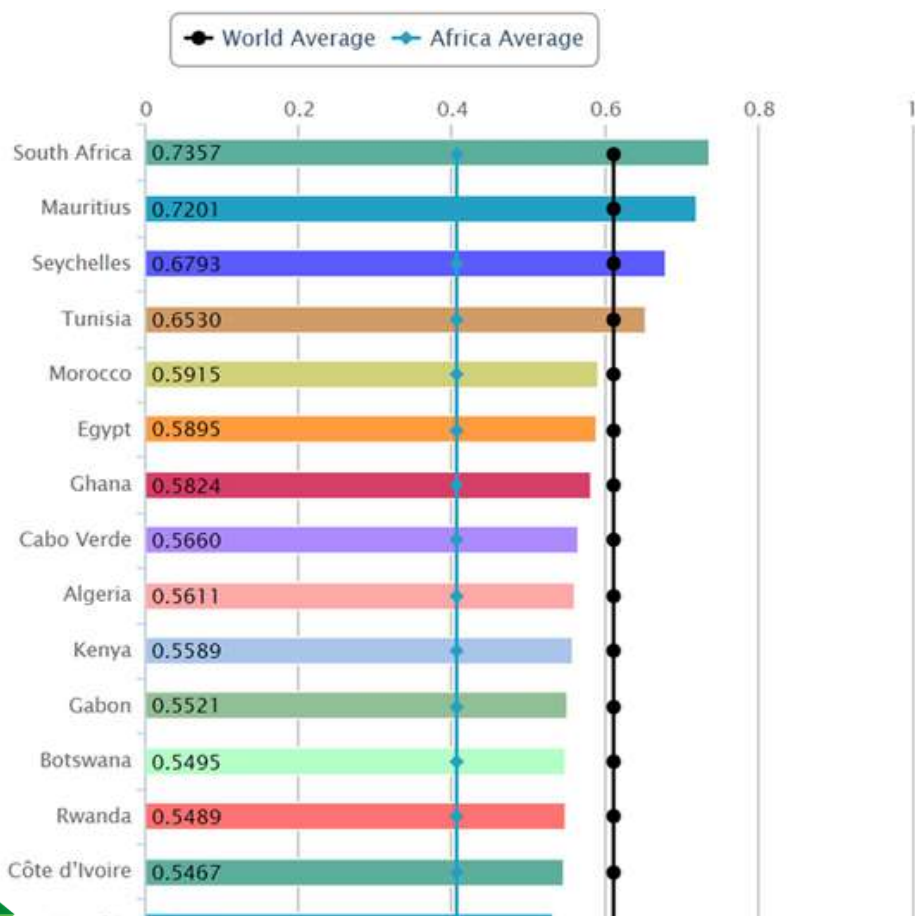
2022 Rank	148
2020 Rank	183
Change	-35

Classement de l'Algérie
2022 : **112ème** sur 193 pays
2020 : **120ème** sur 193 pays



Classement par rapport aux pays africains

L'Algérie occupe la 9ème place en Afrique avec un EGDl supérieur à la moyenne africaine mais inférieur à la moyenne mondiale



L'enquête nous donne aussi les valeurs des 3 dimensions qui ont permis de calculer l'EGDI de l'Algérie :

OSI = 0.3743 Online Service Index	TTI = 0.6133 Télécommunication infrastructure index	HCI = 0.6956 Human Capital Index
EGDI = 1/3(OSI+TTI+HCI) = 1/3 (0,3743+0,6133+0,6956) = 0,5611		

Analysons maintenant les performances de l'Algérie dans chacune des 3 dimensions de l'EGDI : OSI, TTI et HCI.

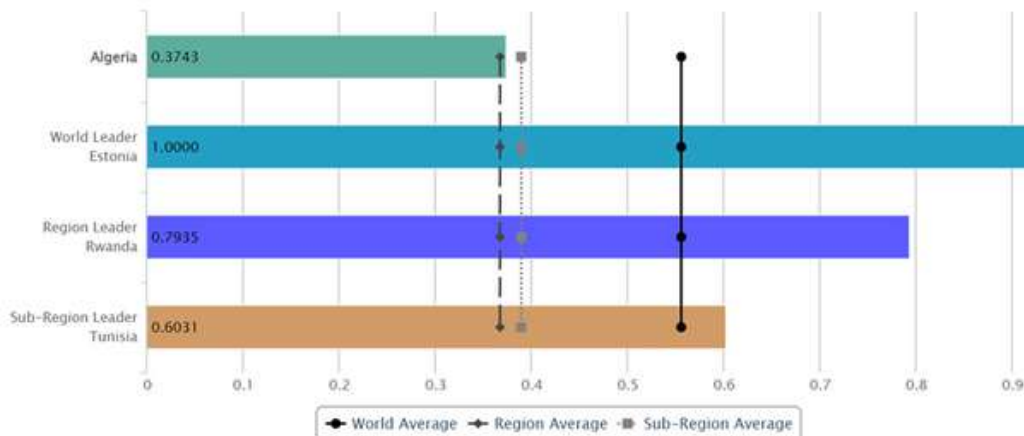
1- OSI - Online Service Index

LE OSI mesure la portée et la qualité des services en ligne, il est basé sur 5 sous mesures:

- 1.La dimension du cadre institutionnel se concentre sur la stratégie nationale de digitalisation, la structure organisationnelle, la législation régissant l'accès à l'information et sa confidentialité, et les données ouvertes (open data).
- 2.Pour la fourniture de contenu, l'objectif est d'identifier dans quelle mesure les informations et ressources publiques essentielles sont disponibles en ligne.
- 3.Le troisième critère est la prestation de services, axé sur la disponibilité des e-services gouvernementaux.

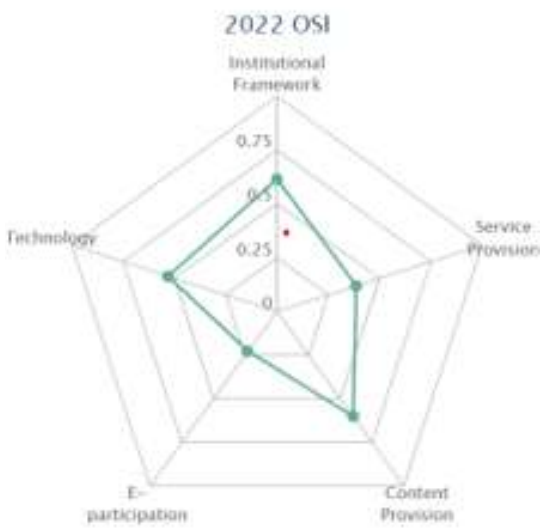
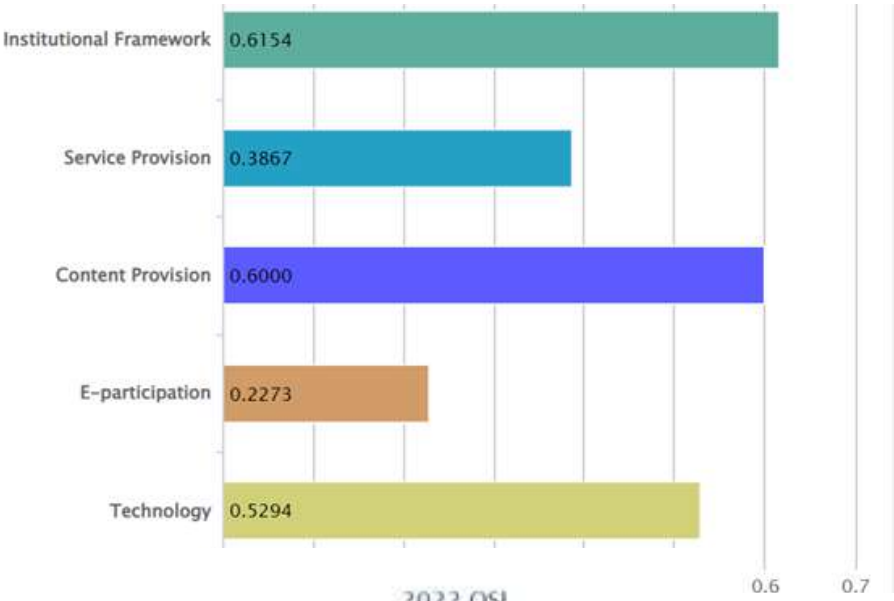
4. Le quatrième critère est la participation et l'engagement, qui évalue la disponibilité de mécanismes et d'initiatives d'interaction et les opportunités de participation du public dans les structures de gouvernance.

5. La dimension technologique se concentre sur les caractéristiques techniques des portails pour spécifier comment le site et le contenu sont mis à disposition des utilisateurs ; les indicateurs pertinents se rapportent à des facteurs tels que l'accessibilité, la fonctionnalité, la fiabilité, la facilité de navigation, l'attrait visuel et l'alignement sur les normes technologiques.



L'Algérie affiche un score de **0,3743**, c'est une valeur très proche de la moyenne africaine et nettement inférieure à la moyenne mondiale.

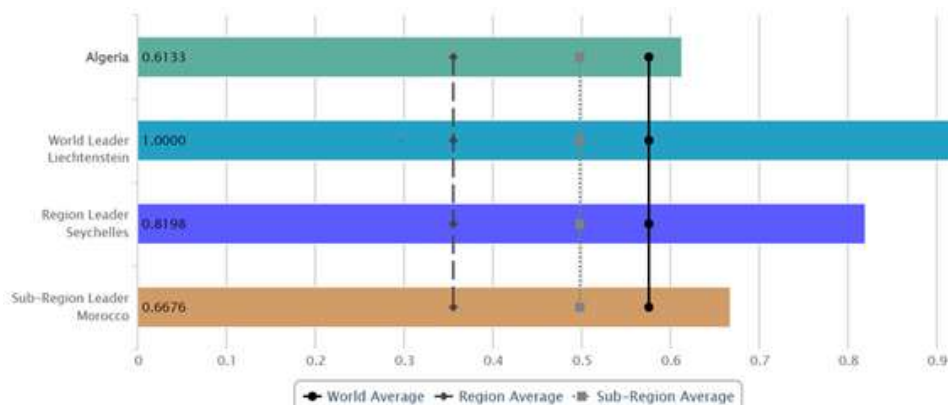
Sur le 2 graphes ci-dessous on peut lire les 5 valeurs qui ont permis de calculer l'OSI :



2- TTI - Télécommunication infrastructure indexe

L'Algérie a fait des progrès significatifs ces 2 dernières années en termes de connectivité et d'infrastructures. Le pays dispose désormais d'un accès national à Internet haut débit et d'un nombre croissant d'utilisateurs de téléphones mobiles.

Le score de l'Algérie sur cette partie dépasse la moyenne mondiale :

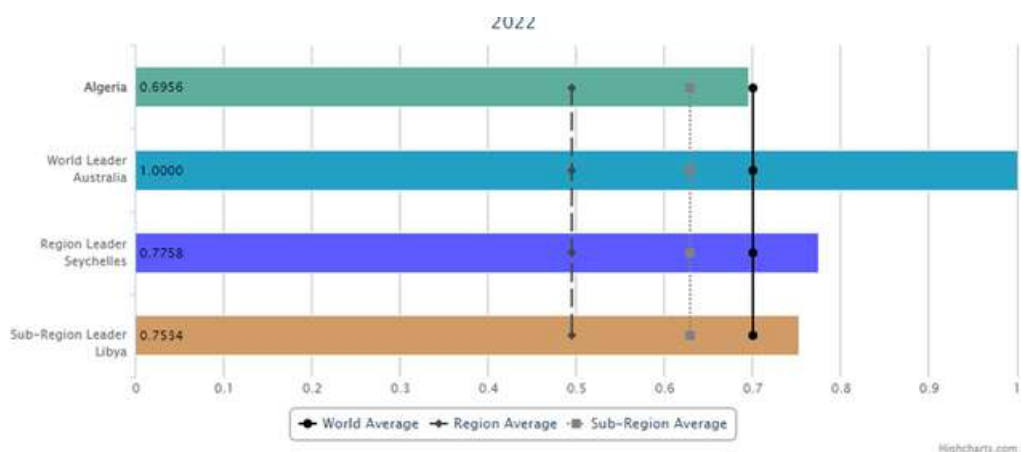


Il en ressort aussi une progression significative de 2018 à 2022, en effet le TTI en 2018 était de 0,3889, il est passé en 2022 à **0,6133**.

Telecommunication Infrastructure Index	2022	2020	2018
Algeria (Value)	0.61330	0.57870	0.38890

3- HCI -Human Capital Index


L'indice du capital humain classe les pays en fonction de leur capacité à mobiliser le potentiel économique et professionnel de leurs citoyens. L'indice du capital humain varie entre 0 et 1, 1 signifiant que le potentiel maximum est atteint.



L'Algérie affiche de très bons résultats sur cette partie, avec un **HCI de 0,6956**.


05

**E-PARTICIPATION
INDEX**



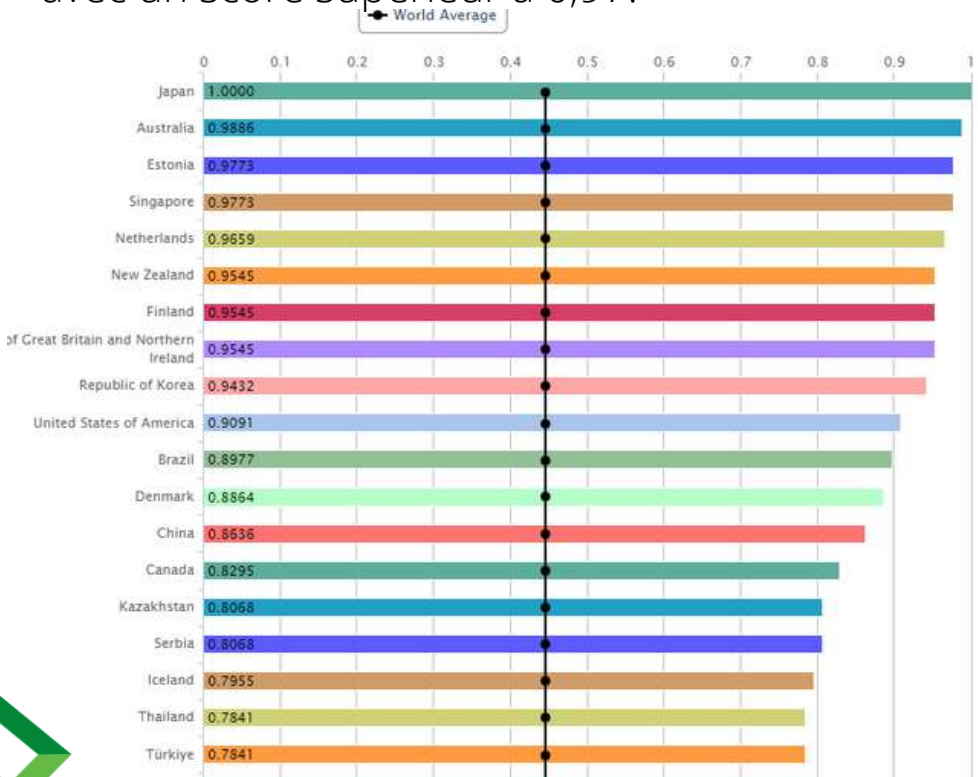
L'indice de participation électronique (EPI) est une mesure complémentaire à l'EGDI, il classe les pays en fonction de leur utilisation des technologies de l'information et de la communication (TIC) pour engager les citoyens dans le processus démocratique

Le score E-PI d'un pays est calculé en fonction de différents critères, notamment:

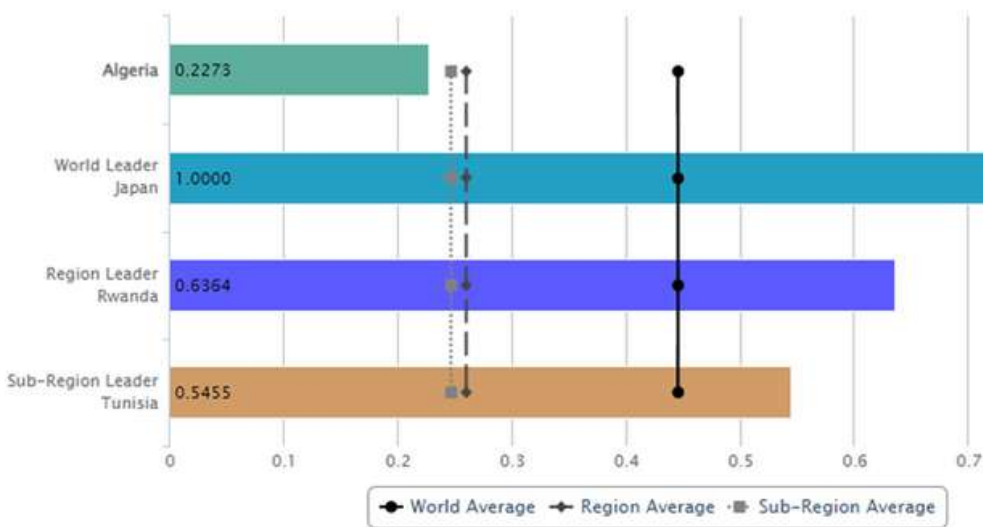
- La disponibilité d'informations sur les élections et le processus de vote
 - La disponibilité d'une plateforme en ligne permettant aux citoyens de s'engager dans le processus décisionnel
 - La disponibilité d'outils en ligne permettant aux citoyens de signaler des problèmes et de demander des services
 - La disponibilité d'informations sur les finances publiques
 - La disponibilité d'informations sur les lois et les règlements
 - La disponibilité d'une plateforme en ligne permettant aux citoyens de suivre l'activité parlementaire
- 

Plus un pays a de mécanismes de participation électronique mis à la disposition des citoyens, plus son indice de participation électronique est élevé. Les pays ayant un indice de participation électronique élevé sont considérés comme étant plus ouverts et transparents, ce qui favorise la collaboration entre le gouvernement et les citoyens.

Les Quatres premiers pays de la liste sont le Japan, l'Australie , l'Estonie et Singapore avec un score supérieur à 0,97.




Même si nous avons gagné 35 places entre 2020 et 2022, l'Algérie n'est toujours pas performante dans ce domaine. L'enquête la classe à la **148e place** avec un score **EPI de 0,2273**, ce qui est très en dessous de la moyenne mondiale :



06

**LES 10
COMMANDEMENTS
DU GAAN**



L'Algérie a fait de bons progrès en termes de connectivité et d'infrastructures, mais il reste encore beaucoup à faire en matière de dématérialisation des démarches administratives, de culture numérique et d'engagement citoyen.


Notre pays a un potentiel énorme pour améliorer son index EGDl et se classer parmi les meilleurs pays en matière de e-gouvernement.

Le Groupement Algérien des Acteurs du Numérique recommandent les 10 clés de succès pour réussir la transformation digitale de l'administration :

1

L'identité numérique régaliennne

Mettre en place l'identité numérique qui permettra à chaque citoyen de prouver de manière simple, sécurisée et sans équivoque son identité sur internet pour accéder à des services en ligne. C'est la clé de voûte du e-Gouvernement.



2 La réforme des processus :

La digitalisation ne signifie pas l'automatisation des processus actuels de l'administration, il est nécessaire de les réformer afin qu'ils soient plus efficaces et adaptés aux nouvelles technologies. La réforme des processus peut être une tâche complexe et il est important d'impliquer tous les acteurs concernés.

3 Le leadership :

La transformation digitale de l'administration ne peut réussir sans un leadership fort, solide et reconnu par tous.

Les dirigeants du projet du e-gouvernement doivent fixer des objectifs SMART et s'assurer que la vision est partagée par tous les acteurs concernés afin de les impliquer et de les motiver. Il faut également veiller à ce que les bonnes personnes soient mises en place pour mettre en œuvre la transformation, et qu'elles disposent des outils et des ressources nécessaires.

4 Les investissements stratégiques :

La transformation digitale nécessite des investissements importants en matière de technologie, de formation et de développement des compétences. Ces investissements doivent être effectués de manière stratégique, en fonction des objectifs fixés par l'équipe qui gère le projet, afin d'obtenir les meilleurs résultats possibles. Il faut donner la priorité à la transformation digitale des agences gouvernementales qui impactent directement le développement économique du pays.

5 La collaboration :

Le gouvernement devra développer de nouvelles relations entre les agences gouvernementales et créer des partenariats avec le secteur privé et les représentants de la société civile pour garantir que les services en ligne envisagés puissent répondre aux besoins des citoyens. Les experts du secteur privé, qui maîtrisent parfaitement des sujets tels que le commerce électronique, les technologies de l'information, le marketing et la gestion de projets, doivent être consultés et associés.

6 L'engagement des citoyens :

La transformation digitale de l'administration ne peut réussir sans l'engagement actif des citoyens. Il faut donc veiller à ce que les services publics digitalisés soient accessibles et faciles à utiliser par tous les citoyens. Le gouvernement électronique n'est pas seulement une initiative visant à réduire les coûts et augmenter l'efficacité de l'administration, mais il vise avant tout à améliorer la vie des gens ordinaires. C'est une vision centrée sur le citoyen.

7 La gestion des données :

La transformation digitale de l'administration repose en grande partie sur la gestion des données. Les dirigeants doivent donc mettre en place une infrastructure solide et sécurisée pour stocker, gérer et analyser les données. De plus, ils doivent veiller à ce que les données soient utilisées de manière efficiente et éthique.

8 La cybersécurité :

La transformation digitale de l'administration est accompagnée d'une augmentation du risque de cyberattaques. Il faut donc mettre en place des mesures de cybersécurité solides pour protéger les données et les systèmes d'information.

9 La gouvernance :

La transformation digitale de l'administration implique forcément un changement des structures de gouvernance. Il faut donc adapter les structures existantes pour qu'elles soient compatibles avec les nouveaux processus de l'administration. De plus, il faut mettre en place des mécanismes pour assurer la transparence et la responsabilité dans la gestion des données et des services numériques.

10 L'adaptabilité :

La transformation digitale est un processus dynamique qui doit être en permanence adapté aux évolutions technologiques et sociales. Il faut faire preuve de flexibilité pour s'adapter rapidement aux changements.

Conclusion

L'Algérie a fait de bons progrès en termes de connectivité et d'infrastructures, mais il reste encore beaucoup à faire en matière de dématérialisation des démarches administratives, de culture numérique et d'engagement citoyen.

Notre pays a un potentiel énorme pour améliorer son index EGD et se classer parmi les meilleurs pays en matière de e-gouvernement. La volonté politique de réaliser la transformation numérique de l'Algérie est également présente et forte, et nous l'avons bien vu dans l'Engagement n°25 du Président de la République, qui stipulait :

Réaliser une transformation numérique pour améliorer la communication et vulgariser l'usage des technologies de l'information et de la communication, notamment dans les services publics, et améliorer la gouvernance du secteur économique.

M. TEBBOUNE ABDELMADJID

Nous avons besoin de mécanismes pratiques pour concrétiser cette volonté politique sur le terrain, ce qui nécessite une coordination accrue entre les différents secteurs et acteurs gouvernementaux, ainsi qu'un investissement continu dans les infrastructures et les services numériques.

La mise en oeuvre du e-gouvernement nécessite une vision claire et une stratégie solide, et nous sommes sûrs qu'avec les outils appropriés et la bonne direction, l'Algérie peut atteindre le sommet dans le domaine de l'e-gouvernement.



Groupement Algérien des Acteurs du Numérique

www.gaan.dz